



unitar

United Nations Institute for Training and Research

Conseil d'administration
48^{ème} session

UNITAR/BT/2009/2

13 novembre 2009

Original : Anglais

Réservé à l'administration

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le Conseil d'administration de l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) s'est réuni à Genève les 12 et 13 novembre 2009 à l'occasion de sa quarante-huitième session.
2. Les membres suivants du Conseil d'administration y étaient présents ou représentés :

M. CHEN Jian.....(République populaire de Chine)
Représenté par Mme LIU Hua (Suppléante)

M. Simon COMPAORÉ..... (Autorité locale)

Mme Shirley FRANKLIN..... (Autorité locale)

Mme Geraldine FRASER-MOLEKETI.....(ONU)

Mme Radha KUMAR..... (Milieu universitaire)

M. Henri LOPES.....(Congo)

M. Valery LOSHCHININ..... (Fédération de Russie)

Mme Elena MARTINEZ.....(Organisation intergouvernementale)

M. Jean-Baptiste MATTÉI.....(France)

M. Nicolas MICHEL.....(Milieu universitaire)

M. Tõnis NIRK (Président)..... (Estonie)

M. Henri PROGLIO..... (Secteur privé)

Représenté par M. Dominique HERON (Suppléant)

Mme Anne Kristin SYDNES.....(ONG)

Membre de droit :

M. Carlos LOPES, Directeur général de l'UNITAR

Secrétaire :

Mme Charlotte DIEZ

Observateurs :

Mme Marielza Oliveira, Directrice adjointe, Unité de la gouvernance (UNITAR)

M. Brook Boyer, Responsable, Section du suivi et de l'évaluation (UNITAR)

M. Offei Dei, Chef, Section des finances et de l'administration (UNITAR)

M. Jocelyn Fenard, Chef, Section sur les partenariats et la mobilisation des ressources (UNITAR)

3. Le Président a souhaité la bienvenue aux membres à la quarante-huitième session du Conseil en les remerciant de leur soutien continu. Il a ensuite rendu un hommage particulier aux membres du Comité des finances, Mme Shirley Franklin, l'Ambassadeur Loshchinin et l'Ambassadeur Mattéi, qui se sont réunis le 10 novembre à l'occasion de la première session de ce Comité.
4. Le Président a ensuite annoncé qu'il approuvait, conformément à l'article 15 du règlement intérieur du Conseil, tel que modifié lors de la 47^e session, la participation de Mme Liu Hua et de M. Dominique Héron en tant que suppléants de leurs membres respectifs.
5. Le Président a annoncé que le Conseil examinerait au point 6 de l'ordre du jour les recommandations formulées par le Comité des finances et a ensuite invité le Directeur général à présenter son exposé liminaire. Le Directeur général a indiqué que le Plan stratégique et le budget-programme pour l'exercice biennal 2010 – 2011 relevaient d'un processus participatif ayant mobilisé l'ensemble de l'Institut pour veiller à leur appropriation par le personnel. Il a ajouté que son équipe et lui-même ne pouvaient pas honorer deux engagements préalablement souscrits auprès du Conseil. Le premier concerne le taux d'exécution du budget révisé pour 2008 – 2009. Ce budget révisé représente une augmentation de 55 pour cent par rapport au budget 2006 – 2007 mais son taux d'exécution s'élèvera à environ 36 pour cent, ce qui s'explique en partie par la crise financière. Le Directeur général a également indiqué que l'accès en ligne en temps réel aux comptes de l'UNITAR, promis au Conseil et aux organes de contrôle, n'a pu être mis en œuvre pour des raisons financières et informatiques. Le Directeur général s'est donc engagé à fournir au Comité des finances des rapports trimestriels sur l'exécution du budget jusqu'à ce qu'un accès complet soit possible. **Le Conseil a pris acte de l'intervention du Directeur général.**
6. Au point 2 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour), le Président a invité les membres à examiner l'ordre du jour provisoire. En l'absence d'observations, l'ordre du jour a été adopté.
7. Au point 3 de l'ordre du jour (Projet d'organisation des travaux), le Président a proposé que les débats aient lieu le premier jour entre 10 et 13 heures. Les membres

étaient ensuite invités à un déjeuner avant d'assister à une visite privée de la Fondation Bodmer, suivie d'un dîner offert par les autorités fédérales suisses à 18 heures. Le deuxième jour, le Conseil devait se réunir de 10 à 13 heures, avant un débat public sur la protection des civils, auquel devaient participer plusieurs membres du Conseil. L'organisation des travaux a été adoptée comme proposée et le Conseil a remercié les autorités suisses pour la réception organisée.

8. Le Président a ensuite présenté le point 4 de l'ordre du jour (Suivi de la quarante-septième session du Conseil) et proposé que le Conseil aborde chaque sous-point séparément.
9. Au sous-point 4a (Mise en œuvre de la délégation des pouvoirs en matière de passation de marchés), le Président a demandé au Directeur général de présenter un rapport succinct sur la question. Le Directeur général a rappelé au Conseil que, suite à l'avis juridique consolidé rendu par le Bureau des affaires juridiques, il avait reçu en décembre 2008 une délégation de pouvoirs en matière de passation de marchés d'un montant maximum de 100 000 dollars. Il a annoncé que cette délégation de pouvoirs avait donné lieu à la création d'un Comité des contrats et à l'élaboration d'une politique d'examen des transactions répondant aux exigences du Département de la gestion des Nations Unies.
10. Le Directeur général a expliqué que cette délégation de pouvoirs n'avait pas été étendue aux transactions ayant lieu hors Genève ni aux services de voyages. Il a ajouté que l'Institut préparait un dossier pour l'étendre à ces services.
11. **Le Conseil a pris acte de la situation concernant la mise en œuvre de la délégation des pouvoirs en matière de passation de marchés.**
12. Au sous-point 4b (Mise en œuvre de la délégation des pouvoirs en matière de classification des postes), le Président a demandé au Directeur général de fournir des informations complémentaires. Le Directeur général a informé le Conseil que, conformément à l'interprétation du Bureau des affaires juridiques, l'autorité de classer les postes jusqu'au niveau P5 a été déléguée à l'UNITAR. Il a indiqué que deux membres du personnel ont reçu une formation sur la classification des postes de sorte que l'Institut soit pleinement opérationnel. Un membre a salué les progrès accomplis par l'Institut pour harmoniser la gestion du personnel afin d'améliorer son efficacité. **Le Conseil a pris acte de la mise en œuvre de la délégation des pouvoirs en matière de classification des postes.**
13. Au sous-point 4c (Liste des partenariats dans le domaine de l'environnement), le Président a donné la parole au Directeur général qui a annoncé que de nombreuses activités mises en œuvre dans le domaine de l'environnement sont menées en partenariat avec d'autres organisations des Nations Unies ou intergouvernementales, comme indiqué dans la liste. **Le Conseil a pris note de la liste des partenariats mis en œuvre dans le domaine de l'environnement.**
14. Au sous-point 4d (Rapport sur la faisabilité d'inscrire les questions judiciaires au programme des activités de formation de l'UNITAR), le Directeur général a rappelé aux membres le débat de la 47^e session concernant l'inclusion possible de la justice internationale dans les programmes de l'Institut. Il a ajouté que les consultations menées avec des membres du Conseil et des experts d'organes judiciaires internationaux se sont soldées par une proposition concernant un cours complet de formation en ligne dans le domaine de la justice internationale.

15. Plusieurs membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction et salué l'approche globale et novatrice proposée. Ils ont également souligné que ce cours répondrait à des besoins critiques dans le domaine judiciaire. Plusieurs membres ont également mentionné que les activités proposées devraient être offertes en français et en espagnol et être adaptées aux besoins des bénéficiaires de diverses régions. Certains membres ont également offert leur appui pour mobiliser des partenaires universitaires et des bailleurs potentiels.
16. Dans sa réponse, le Directeur général a mentionné que si l'Institut réussit à mobiliser les ressources nécessaires, ce cours pourrait être préparé en anglais, en français et en espagnol et toucher un grand nombre de bénéficiaires grâce à la formation en ligne, d'autres langues pouvant être ajoutées à une date ultérieure. **Le Conseil a pris acte de la proposition soumise et des explications fournies.**
17. Au point 5 de l'ordre du jour (Plan stratégique de l'UNITAR 2010-2012), le Président a invité le Directeur général à fournir de plus amples informations. Le Directeur général a déclaré que le plan stratégique 2010-2012 était plus ambitieux et novateur que le plan de réforme 2007-2009 qui était essentiellement axé sur des réformes internes. Compte tenu des récents succès, il a mentionné que le moment était venu de s'acheminer vers la prestation de services de formation plus novateurs et d'améliorer l'utilisation efficace des ressources en renforçant la gestion axée sur les résultats et en adoptant un nouveau modèle de fonctionnement axé sur le client. Le Directeur général a indiqué que, bien que l'Institut ait connu une croissance exceptionnelle et jouisse aujourd'hui d'une notoriété sans précédent, son modèle de fonctionnement limite son expansion du fait de sa forte dépendance vis-à-vis des donateurs. Il a souligné le besoin d'améliorer la prévisibilité financière de l'Institut et l'adoption de technologies telles que la formation en ligne. Il a indiqué que le plan stratégique proposé comprend un volet prévoyant un processus de facturation de la formation qui sera complété d'un fonds pour parrainer les bénéficiaires nécessitant une assistance financière. En concluant ses remarques préliminaires sur ce point de l'ordre du jour, le Directeur général a demandé à M. Brook Boyer de présenter un court exposé sur ce plan.
18. Avant de présenter les quatre orientations du nouveau plan, M. Boyer a indiqué que le travail de planification avait commencé par un bilan concernant la mise en œuvre du plan actuel. Après avoir attiré l'attention sur les acquis du passé, il a résumé les quatre nouvelles priorités : innover et anticiper sur l'évolution de la société ; améliorer la qualité et la diversité des produits et services ; renforcer l'efficacité, l'efficience et la transparence ; et accroître l'autonomie. Avant de conclure son exposé, M. Boyer a indiqué qu'une grille axée sur les résultats et définissant des mesures spécifiques et des indices de performance permettrait d'orienter et de suivre la mise en œuvre du plan et l'obtention des résultats escomptés, en précisant que des rapports annuels seraient fournis au Conseil. Il a ensuite présenté une vidéo sur les nouvelles technologies et leur influence sur la façon dont nous communiquons au sein de nos sociétés.
19. Les membres ont félicité le Directeur général et son équipe d'avoir défini une liste ambitieuse, extensive et novatrice de priorités et se sont généralement exprimés en faveur de la nouvelle orientation stratégique tournée vers l'extérieur.
20. Plusieurs membres ont noté avec satisfaction l'intention de moderniser les outils de formation en tirant parti des technologies existantes tandis que d'autres ont souligné le besoin de trouver un équilibre entre, d'une part, le développement et la diffusion de nouveaux programmes divers et variés et, d'autre part, le maintien de la qualité des produits et services fournis par l'UNITAR et qui lui ont valu tant d'éloges. Les

membres ont également souligné le besoin d'aller au-delà du recouvrement des coûts des services de formation pour veiller à la stabilité des ressources, et ont recommandé d'envisager une approche horizontale pour maximiser les gains de productivité.

21. Plusieurs membres ont demandé des informations sur la répartition géographique des bénéficiaires de l'Institut. Un membre s'est interrogé sur le libellé du premier domaine prioritaire, en précisant que l'innovation et l'anticipation sur l'évolution de la société représentaient des défis particulièrement ambitieux.
22. La structure financière requise pour permettre les changements proposés était une source de préoccupation pour les membres et plusieurs d'entre eux ont souligné l'importance de veiller à ce que les bénéficiaires issus de pays en développement continuent d'avoir accès à la formation proposée par l'Institut. Un membre a recommandé la prudence pour préserver la mission unique de l'Institut en matière de formation et de recherche dans divers domaines de développement international, en précisant que, pour être viable, la nouvelle approche nécessiterait l'identification de nouveaux bénéficiaires.
23. Un membre a fait des suggestions et offert son soutien pour explorer des partenariats avec des organisations régionales et accroître la présence de l'Institut dans diverses régions. Un membre a demandé des précisions sur le lien entre les services de l'UNITAR et l'effort mené pour améliorer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.
24. Le Directeur général a remercié le Conseil de l'intérêt porté à la nouvelle orientation stratégique proposée et, répondant aux préoccupations concernant l'ambition avouée du plan, a rappelé que le plan de réforme proposé en 2007 avait suscité des réactions semblables alors qu'il a aujourd'hui atteint presque tous ses objectifs. Tout en reconnaissant que le nouveau plan est plus ambitieux, le Directeur général s'est montré très confiant et a cité le dynamisme affiché par le personnel de l'Institut au cours du processus consultatif ainsi que leur ferme intention de développer l'Institut de sorte à lui permettre d'atteindre son objectif.
25. Le Directeur général a répondu aux questions sur la répartition géographique, en indiquant que la grande majorité des bénéficiaires provient de pays en développement. Il a toutefois indiqué qu'un décompte plus précis des bénéficiaires devrait être préparé à la main en raison des contraintes informatiques actuelles mais qu'une base de données est prévue pour que ces informations puissent facilement être fournies à l'avenir.
26. Il a ajouté que l'autofinancement proviendrait de la formation en ligne et des activités phares de l'Institut et qu'une politique de tarification permettrait aux programmes de financer en moyenne 15 pour cent de leur budget tandis qu'un système de bourses permettrait de veiller à la répartition équitable des bénéficiaires. Le Directeur général a en outre informé le Conseil que de nouvelles formules attrayantes seraient présentées aux donateurs pour parrainer des bourses. Le Directeur général a précisé que la nouvelle approche permettrait d'étendre les partenariats existants plutôt que de les remplacer et a demandé au Conseil de l'appuyer.
27. Le Directeur général a mentionné que la croissance devrait provenir des services payants, de l'augmentation des contributions du secteur privé et de nouveaux donateurs tels que le Brésil. Concernant la diffusion accrue des programmes, le Directeur général a également informé le Conseil que des bureaux de représentation devaient être créés en Afrique, en Asie et en Amérique latine, la cérémonie de

signature du premier bureau étant prévue au Brésil dans une semaine. Les négociations se poursuivent bien avec l'Afrique du Sud et des discussions concernant la création d'un bureau en Asie seront entamées en 2010. Le Directeur général a également annoncé qu'un bureau de projet de l'UNITAR, spécialisé dans les activités d'imagerie satellitaire et financé par un groupe d'institutions norvégiennes, ouvrira ses portes à Bergen, en Norvège.

28. Concernant la stabilité des ressources, le Directeur général a mentionné que l'Institut contribue de plus en plus aux initiatives « une ONU unique », notamment en dirigeant un groupe de 19 agences devant établir une plateforme de services de formation sur le changement climatique et en présidant en 2009 le Groupe mondial sur les migrations pour le compte de 14 agences. Le Directeur général a également mentionné que le PNUD avait détaché trois de ses agents pour travailler sur des initiatives concernant l'ensemble du système des Nations Unies.
29. Concernant les préoccupations relatives à la qualité, le Directeur général a informé le Conseil que les unités concernées fournissaient des rapports réguliers sur leurs programmes et a expliqué que l'Institut avait fermé plusieurs programmes ne répondant pas aux normes de qualité en place et se concentrait sur ses programmes de base, en précisant que le plan stratégique n'entraînerait pas une augmentation des activités devant être menées mais plutôt de la qualité des produits fournis.
30. Pour finir, le Directeur général a indiqué que l'Institut apporterait des révisions mineures au plan stratégique proposé pour tenir compte des principaux points soulevés par le Conseil.
31. **Le Conseil a rendu hommage aux efforts et aux activités menés par l'UNITAR pour mettre en place le plan stratégique 2010-2012 et a pris note du plan proposé.**
32. Au point 6 de l'ordre du jour (Finances et administration), le Président a proposé d'examiner chaque sous-point séparément.
33. Au sous-point 6a (États financiers intérimaires non vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2008), le Directeur général a mentionné que le contrôleur et le Groupe de vérificateurs externes des comptes avaient pris note de la situation financière satisfaisante de l'UNITAR. Entre 2006 et 2008, l'actif net a augmenté de 20 pour cent et le passif de 64 pour cent en raison d'une nouvelle prescription à l'échelle du système des Nations Unies prévoyant l'inclusion dans les états financiers des charges financières intervenant après le départ en retraite.
34. Le Président du Comité des finances, l'Ambassadeur Mattéi, a indiqué que le Comité avait demandé au Secrétariat de fournir des informations complémentaires sur l'exercice courant afin d'avoir une vue d'ensemble de l'exercice biennal 2008-2009, notamment dans le contexte de la crise financière. L'Ambassadeur Mattéi a mentionné que le Comité avait obtenu des précisions sur les niveaux de recettes et de dépenses prévus d'ici la fin de 2009 pour veiller à l'équilibre du budget. **Le Conseil a accepté la recommandation, formulée par le Comité des finances, de prendre acte des états financiers non vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.**
35. Au sous-point 6b (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011), le chef de la Section de l'administration et des finances, M. Offei Dei, a présenté le budget pour 2010-2011. M. Dei a expliqué que ce budget était présenté en utilisant le cadre de gestion axé sur les résultats. Il a mentionné que la révision de 2009

représentait une croissance de 55 pour cent entre l'exercice biennal précédent et celui en cours et que le budget pour 2010-2011 représentait une croissance de 17 pour cent par rapport au budget actuel. M. Dei a ensuite fourni des données financières permettant de comparer les cinq exercices biennaux entre 2002-2003 et 2010-2011 pour illustrer la forte croissance de l'Institut au fil des ans. Il a mentionné que le budget est conforme aux priorités stratégiques de l'Institut et met l'accent sur le besoin d'autofinancement, de sorte que cette catégorie représente 15 pour cent des recettes totales de l'UNITAR d'ici la fin de l'exercice 2010-2011. M. Dei a également indiqué que l'écart entre les recettes et les dépenses, qui s'élève à quelque 3,5 millions de dollars, est dû aux investissements d'infrastructure nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique 2010-2012.

36. Le Président du Comité des finances a indiqué que le Comité avait noté une différence entre les recettes et les dépenses et qu'on lui avait précisé que l'UNITAR entendait temporairement réduire ses réserves pour couvrir l'amélioration des infrastructures et que ces réserves seraient reconstituées le plus tôt possible. Sur la base de ces informations et de la note préparée par le Secrétariat sur les investissements d'infrastructure prévus, le Comité des finances a recommandé que le Conseil approuve le budget-programme proposé pour 2010-2011 et a demandé l'autorisation d'assurer le suivi de l'examen réalisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le Comité des finances a en outre recommandé que toutes les mesures nécessaires soient prises pour reconstituer rapidement les réserves. Toute recette supplémentaire devrait être utilisée à cette fin.
37. Dans sa réponse, le Directeur général a expliqué que l'utilisation des réserves avait pour but de financer les besoins de l'Institut qui n'étaient pas suffisamment couverts par les financements des donateurs ou par des fonds sans affectation particulière. Il a également mentionné que l'approche proposée et les premiers investissements d'infrastructure, qui comprennent une forte augmentation des loyers, revêtaient une importance capitale pour la bonne mise en œuvre du plan stratégique 2010-2012. À titre d'exemple, il a indiqué que l'UNITAR avait besoin de bureaux appropriés compte tenu des énormes contraintes existant actuellement dans ce domaine. Le Directeur général a également mentionné que le budget proposé ne prévoit pas de nouveau poste régulier.
38. Un membre a demandé des précisions sur les possibilités de financement de la formation diplomatique de base prévue pour 2010-2011. Le Directeur général a répondu que trois options étaient actuellement à l'étude. La première concerne l'approbation exceptionnelle par l'Assemblée générale de financer cette formation pendant deux ans. La deuxième concerne la recherche d'un groupe de pays animés d'un même esprit pour financer cette formation. La troisième concerne la facturation de ces activités de formation et la création d'un système de bourses pour les pays ayant le moins de chances de pouvoir en assumer le coût.
39. **Le Conseil a approuvé le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 et a délégué ses pouvoirs au Comité des finances pour le suivi de l'examen réalisé par le CCQAB et la formulation d'autres recommandations.**
40. Au sous-point 6c (Vérification externe des comptes de l'UNITAR), le chef de la Section de l'administration et des finances a indiqué que le Comité des commissaires aux comptes avait formulé cinq recommandations dans le projet de rapport concernant la vérification intérimaire des états financiers de l'UNITAR pour l'exercice clos au 31 décembre 2008. Il a également rendu compte du taux d'exécution des exercices financiers antérieurs. Sur les 12 recommandations, huit ont été appliquées

tandis que deux étaient en cours d'application, qu'une n'avait pas été acceptée par le contrôleur de l'ONU et qu'une autre enfin avait été dépassée par les faits. Le Comité des finances a ensuite informé le Conseil que la mise en œuvre des recommandations de la vérification des comptes lui semblait satisfaisante. **Le Conseil a accepté la recommandation du Comité des finances et a pris note des informations fournies concernant la vérification externe des comptes de l'UNITAR.**

41. Au sous-point 6d (Services fournis par le BSCI), le Président a demandé au Directeur général de fournir des informations complémentaires. Le Directeur général a expliqué que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) avait prévu de réaliser une évaluation des risques concernant l'UNITAR, dont le mandat devrait être approuvé par le Conseil conformément à la décision prise à sa 45^e session. Le Directeur général a suggéré que le Comité des finances soit chargé d'examiner ce mandat pour le compte du Conseil. L'Ambassadeur Mattéi a ensuite indiqué que le Comité des finances avait recommandé que le Conseil modifie son règlement intérieur. **Le Conseil a accepté la recommandation du Comité et décidé de modifier son règlement intérieur en ajoutant l'article 28 bis suivant :**

Article 28 bis

Le Conseil délègue au Comité des finances l'approbation du mandat concernant les services fournis par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies.

42. Au sous-point 6e (Partenariats et mobilisation des ressources), le chef de la Section sur les partenariats et la mobilisation des ressources, M. Jocelyn Fenard, a été invité à prendre la parole. Il a indiqué que plusieurs modèles de partenariat avaient été testés et seraient mis en œuvre dans l'ensemble de l'Institut afin d'augmenter la prévisibilité des financements, à savoir : un système de recouvrement des coûts, l'élaboration de nouveaux partenariats avec le secteur privé, et la participation à des initiatives internationales telles que la plateforme unifiant le service de formation sur les changements climatiques des Nations Unies. M. Fenard a décrit l'évolution des recettes entre 2008-2009 et 2010-2011, qui reflète une réorientation partielle des contributions anticipées au cours du prochain exercice biennal, des gouvernements vers l'autofinancement.
43. Le Président du Comité des finances a ensuite mentionné que la prestation de services représentait un risque potentiel pouvant être atténué à long terme grâce à la conclusion d'accords pluriannuels avec les pays donateurs. Le Comité a félicité l'Institut de ses succès et **le Conseil a décidé de prendre note des informations fournies sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources.**
44. Au sous-point 6f (Circulaires administratives diffusées en 2009), **le Comité a pris note des circulaires administratives mentionnées à ce sous-point.**
45. Au point 7 de l'ordre du jour (Rapport de 2009 du Secrétaire général sur l'UNITAR soumis au Conseil économique et social (ECOSOC) à sa session de fond de 2009), le Président a demandé au Directeur général de faire le point sur la situation. Le Directeur général a expliqué que suite à son introduction par le vice-président du Conseil, le Conseil économique et social avait adopté la résolution 2009/27 saluant le chemin parcouru par l'Institut. **Le Conseil a pris acte des informations susmentionnées.**
46. Aux sous-points 8a et 8b de l'ordre du jour (Activités et stratégie de l'Institut dans le domaine de la gouvernance), Mme Marielza Oliveira, directrice adjointe et

responsable de l'Unité de la gouvernance de l'UNITAR, a présenté les trois programmes exécutés par cette unité.

47. Mme Oliveira a présenté les résultats obtenus en 2008 et 2009 dans le cadre de ces trois programmes, qui comprennent le Programme sur le développement local, le Programme sur les finances publiques et le commerce et le Programme sur la gouvernance électronique. Elle a insisté sur les bons résultats obtenus en termes d'équilibre entre les deux sexes et sur la forte tendance à privilégier les activités de formation en ligne, qui représentent 48 pour cent des activités totales exécutées en 2009 dans le domaine de la gouvernance. Mme Oliveira a expliqué que des activités de formation face-à-face ont été menées dans 26 pays au cours de la période biennale et que les activités de formation en ligne sur la gouvernance ont été suivies par des participants de 112 pays. Elle a attiré l'attention sur l'augmentation du nombre de participants d'Amérique latine suite à la multiplication des activités offertes en espagnol.
48. Mme Oliveira a précisé que les cours étaient conçus pour tirer parti du savoir-faire de l'UNITAR, en appliquant les meilleures méthodes pédagogiques à la formation exécutive, et contribuaient à surmonter les obstacles entravant le développement des capacités dans le cadre des activités de formation face-à-face et en ligne.
49. La directrice adjointe a ensuite présenté les projets d'avenir, axés sur le développement des capacités de diffusion en dehors de l'UNITAR et sur la réponse à de nouvelles demandes thématiques dans des domaines spécifiques. Pour atteindre ces objectifs, elle a mentionné la consolidation du réseau CIFAL, le déploiement de plateformes de formation pour téléphones mobiles et l'augmentation du nombre de langues dans lesquelles les cours sont offerts. Concernant les demandes thématiques, elle a mentionné la migration, la prestation de services essentiels, ainsi que le thème science, technologie et innovation.
50. Le Directeur général a ensuite fourni des détails sur la contribution de l'UNITAR au Groupe mondial sur les migrations et sur le développement prévu des activités dans le domaine de la migration, grâce au concours financier de l'Espagne et d'autres donateurs.
51. Plusieurs membres ont félicité le secrétariat de l'excellent travail accompli et salué l'efficacité de l'approche de l'UNITAR en matière de gouvernance, mise en œuvre grâce à une excellente plateforme de formation en ligne et au réseau CIFAL, pour répondre aux besoins des gouvernements locaux. Ils se sont exprimés satisfaits de la formule alliant expertise externe et innovation dans les environnements de formation. Un membre a également attiré l'attention sur le rôle de la formation en ligne en tant qu'outil complémentaire pour offrir un encadrement suite à des activités de formation face-à-face. Un autre membre a encouragé le secrétariat à porter son attention sur les interconnexions et à développer des partenariats avec le secteur privé pour offrir des activités de formation de haut niveau dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Un troisième membre a proposé et suggéré des approches ascendantes pour intégrer les connaissances de la société civile dans les produits de formation.
52. Pour répondre aux préoccupations exprimées, le Directeur général a informé le Conseil qu'une Section du suivi et de l'évaluation a récemment été créée pour aider les équipes de l'Institut à améliorer leurs méthodes et processus d'évaluation. Il a ajouté que la gestion axée sur les résultats mise en œuvre par l'Institut améliorera les mécanismes de suivi des performances au niveau des programmes et des individus. Le Directeur général a également eu le plaisir d'annoncer que la ville de Jeju

(République de Corée) avait confirmé son intention de créer un centre CIFAL. En prenant note des observations des membres, le Directeur général s'est engagé à ce que l'Institut vise l'excellence dans les domaines prioritaires où l'UNITAR apporte une réelle valeur ajoutée, en particulier dans la formation des cadres et la recherche sur les méthodes de formation des adultes.

53. Le Président s'est félicité de l'exposé présenté par le Secrétariat. **Le Conseil a salué les succès de l'UNITAR dans le domaine de la gouvernance et a pris note de l'exposé sur l'Unité de la gouvernance, notamment dans le domaine de la migration.**
54. Au point 9 de l'ordre du jour, le Président a annoncé que son mandat expirera à la fin de 2009 et que le Conseil devrait procéder à l'élection de son nouveau Président. Il a ensuite invité les membres à formuler des suggestions. Un membre a pris la parole pour rendre hommage au dévouement du Président et proposer la candidature de l'Ambassadeur Henri Lopes, qui a été appuyée par d'autres membres. **L'Ambassadeur Henri Lopes a été élu par acclamation en tant que Président du Conseil.**
55. Le Président a remercié le Conseil pour la confiance qu'il lui a accordée et le Directeur général ainsi que le Secrétariat pour leur soutien continu.
56. Le Directeur général a informé le Conseil de la négociation en cours concernant sa prochaine réunion hors Genève et a annoncé qu'il était fort probable qu'elle soit invitée à se tenir à Beijing.
57. Le Président a ensuite rendu hommage à l'Ambassadeur Carlos Antonio da Rocha Paranhos dont le second mandat expirera le 31 décembre 2009. Le Président a également exprimé sa sincère gratitude aux autres membres dont le mandat expirera le 31 décembre 2009 et en particulier à Mme Shirley Franklin et M. Simon Compaoré pour leur dévouement et soutien, sans toutefois exclure la possibilité que leur mandat soit renouvelé par le Secrétaire général. Le Directeur général a également remercié tout particulièrement l'Ambassadeur Paranhos, ainsi que l'Ambassadeur Tõnis Nirk qui a présidé le Conseil et a apporté son soutien à l'Institut tout au long de son mandat.
58. Le Conseil a décidé que sa prochaine session se tiendrait en juin 2010.